



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Quelles solutions pour les étudiants sans master ?

Question écrite n° 9865

Texte de la question

M. Idir Boumertit interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le dispositif de sélection en second cycle universitaire « MonMaster ». Lancé en février 2023, le dispositif « MonMaster » prévoit d'harmoniser les demandes de master sous une plateforme unique. Un pari ambitieux qui était censé permettre de faciliter les candidatures des étudiants, en regroupant l'intégralité de l'offre de formation suffisante correspondant aux besoins relevés. Cependant, le 23 juin 2023, l'annonce des résultats des sélections en première année de master a été catastrophique pour nombre d'étudiantes et d'étudiants. À ce titre, M. le député relève des incohérences dans ce dispositif. D'abord, il apparaît un plafonnement de l'offre de formation à 185 000 places en première année, alors même que l'on fait face à une augmentation constatée de 209 000 demandes en master. Au surplus, l'inexistence, à ce jour, d'une phase supplémentaire d'admission alimente l'angoisse des candidats. Chaque année, de nombreux étudiants se retrouvent dans l'impossibilité de poursuivre des études et de passer au cycle universitaire supérieur. De telles situations participent à la résignation croissante des jeunes et les poussent à entrer dans la vie active sans avoir terminé les études auxquelles ils aspiraient. Restreignant ainsi leurs ambitions, ces situations augmentent les phases de contestation et de mobilisation, comme en témoigne le mouvement *#EtudiantsSansMaster* et amenuise encore davantage la légitimité des institutions en privant un trop grand nombre de jeunes d'une formation supérieure. Les éléments précités mettent en exergue les effets négatifs de la loi de 2016 instituant une sélection en première année de master et un droit à la poursuite d'études quasi inopérant. Face à ce constat, de nombreux syndicats à l'instar de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) ou de l'Union étudiante suggèrent l'ouverture de places supplémentaires dans les filières sous tension, comme le droit, les sciences politiques, la psychologie, les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), ou encore la filière des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). Ils préconisent également une réelle appréciation du projet professionnel étudiant dans la sélection, au même titre que les résultats académiques et l'ouverture d'une phase complémentaire d'admission. Il l'interroge donc sur les orientations futures de ce dispositif et sur les réponses envisagées pour faire face à cette situation.

Texte de la réponse

La plateforme de candidature Mon Master a été déployée pour faciliter les démarches des candidats en instaurant un outil et un calendrier de recrutement national uniques là où les établissements utilisaient jusqu'alors leur propre système de recrutement, selon des calendriers et avec des procédures très hétérogènes. Cette plateforme permet une meilleure allocation des places disponibles par une redistribution automatique des places vacantes tant pour les étudiants qui auront plus rapidement une proposition de poursuite d'études en master que pour les établissements qui disposeront d'une vue consolidée et instantanée des inscriptions effectives. Elle ambitionne également de rendre plus efficace la procédure de saisine du recteur de région académique pour les candidats sans réponse favorable, par la mise à jour quotidienne des places vacantes disponibles. Un premier bilan provisoire, et alors que les différentes procédures postérieures à la phase d'admission sont encore en cours, notamment la phase de gestion des désistements et la saisine du recteur de

région académique, permet d'observer que la plateforme a permis de répondre aux objectifs qui lui étaient assignés et plus particulièrement en termes de qualité de service apportés aux étudiants. La plateforme permet par ailleurs de disposer de données nationales objectives et accessibles en temps réel concernant le recrutement en première année de master. Cela ouvre la voie à une vraie analyse des profils des candidats et des flux notamment entre licence et master, ce qui facilitera les réponses des établissements pour ajuster leur offre de formation et permettra d'identifier de possibles besoins d'ouverture de places supplémentaires en master. A l'issue de cette première année, sur la base d'un bilan approfondi, des évolutions seront naturellement apportées afin d'améliorer le service rendu aux étudiants et aux établissements. Parmi les principales pistes d'évolution d'ores et déjà envisagées pour la deuxième campagne du dispositif Mon Master, notons la mise en place d'une phase complémentaire de recrutement via la plateforme, qui concerneraient les candidats n'ayant pas reçu de proposition d'admission lors de la phase principale d'admission, et les formations n'ayant pas atteint leur capacité d'accueil lors de cette même phase. La concertation en cours doit permettre de déterminer comment faire évoluer le calendrier notamment pour l'organisation d'une phase complémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Idir Boumertit](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9865

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6333

Réponse publiée au JO le : [31 octobre 2023](#), page 9749